

Réunion du Comité d'entreprise du Groupe CPEA

Du vendredi 2 mars 2018

Présidence

Membre élu du comité

Membre élu du comité

Monsieur TOURNIER

Monsieur GILLES (Secrétaire) présent

Monsieur CLEMENT (Trésorier) présent

La séance est ouverte à 17h50, par le Président *Monsieur TOURNIER*.

Réponses aux questions des délégués :

En ce qui concerne le point sur les ouvertures tardives des locaux de l'ESUP des Yvelines, Monsieur TOURNIER répond :

Que les choses sont désormais rentrées dans l'ordre, le nouveau prestataire de la CAF, notre bailleur, ayant pris la mesure de sa charge.

En ce qui concerne le point sur les oraux des épreuves nécessitant une double compétence, Monsieur TOURNIER répond :

Que sur le premier examen blanc des BTS AM1 la double évaluation des compétences linguistiques et professionnelle est un plus et a été organisé spécifiquement à l'ESUP en raison de la double compétence d'une formatrice. Pour les BTS blancs des 2^e années, la double compétence est normalement évaluée par 2 formateurs, ce que confirme Yannick GILLES. Dans le cas d'espèce c'est surtout un malentendu dans l'information qui a posé problème à la formatrice concernée.

En ce qui concerne le point sur le télétravail des personnels administratifs, Monsieur TOURNIER répond :

Que la législation a évolué dans le bon sens et aujourd'hui les choses sont envisageables au cas par cas pour les volontaires en fonction des contraintes du poste de travail. C'est donc un chantier que l'école va engager au cours de l'année 2018.

En ce qui concerne le point sur les intempéries des 6, 7, 8 et 9 février, Monsieur TOURNIER répond :

Qu'il conçoit les difficultés de chacun à se déplacer dans ces conditions, mais qu'il n'est pas responsable de cette situation ni d'ailleurs de la distance du trajet des salariés. Enfin, contrairement à certains concurrents qui n'ont rémunéré personne et fermé les locaux, il a rémunéré tous les personnels présents et ceux à qui on avait dit de rester chez eux. Sur ce dernier point Yannick GILLES considère que le traitement entre les salariés n'a pas été équitable et déplore cette situation. Pour lui, un courriel envoyé par le Directeur du site des Yvelines était une incitation à ne pas se présenter pour les stagiaires. Yannick GILLES mentionne par ailleurs que la persévérance du personnel a abouti à deux accidents dont l'un non déclaré et l'autre aboutissant à un arrêt de travail. Monsieur Tournier prend acte de ces commentaires mais rappelle que le mail cité de Mr Braguier était à destination des apprenants et non des formateurs ou salariés de l'école.

Enfin Yannick GILLES aborde deux sujets concernant le déménagement sur POISSY :

- ❖ **La création d'un espace détente afin de consolider les liens qui se nouent entre les salariés**
- ❖ **L'élaboration d'un véritable Projet Pédagogique : qu'enseigner, avec qui et avec quels moyens ?**

Monsieur TOURNIER répond :

Que pour le premier point, il faut y réfléchir mais plutôt lors du lancement de la seconde tranche des travaux. Pour le second, c'est une réflexion à mener et à approfondir.

Le président demande alors à Yannick GILLES de rédiger un projet de procès-verbal de la présente délibération du comité relative aux points évoqués lors de cette réunion.

Après un dernier échange de vues en la matière, le Président déclare la séance levée à 19h05.

Paris, le mercredi 7 mars 2018,

*Yannick GILLES
Secrétaire*

*Franck CLEMENT
Trésorier*

*Jean-Baptiste TOURNIER
Président*